

M A I R I E
de
VILLEMOLAQUE
66 300

Villemolaque le **11 mars 2009**

**COMPTE RENDU DE SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL**

.....
Séance du 10 mars 2009
.....

Nombre de conseillers municipaux élus 15
Nombre de conseillers municipaux en fonction 15
Nombre de conseillers présents 12

Date de la convocation : 04 mars 2009

Présents : Jean-Marc BENS, Nicolas BOUGUES, Bruno BOTET, Christine DRUILHE, Ghislaine FLACHAIRE, , Annie LELAURAIN-VIRMONTOIS, Anne-Marie MARCONI, Lazare NAVARRO, Jean-Claude PERALBA, Christian PICAMAL, Serge ROCA, Nadia ROUAUD.

Absents excusés : Georges JOURDA, René MUNOZ, Nathalie WILHEM-MALPARTIDA.

Absents non excusés : Néant

Procurations : Georges JOURDA à Serge ROCA.

Assistaient à la séance : Mme PLESSIS en sa qualité de secrétaire de mairie.

Séance ouverte à : 20h

Secrétaire de séance : Anne-Marie MARCONI

Adoption du procès-verbal de la séance du 02 décembre 2008 : à l'unanimité.

Proposition de modification de l'ordre du jour :

Adjonction du point suivant

- Opération « Conseil en orientation énergétique »

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

I. VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

Le Maire cède la présidence de l'assemblée à Serge ROCA, 1^{er} adjoint, puis quitte la salle.

Après avoir expliqué l'objet de ce point de l'ordre du jour, le Président de séance demande à Christine DRUILHE, adjoint délégué aux finances, de bien vouloir faire la présentation du compte administratif 2008.

Rapporteur : Christine DRUILHE

Le rapporteur effectue la présentation du compte administratif puis ouvre la discussion.

A l'issue de celle-ci, et en l'absence de toute autre question, il rappelle, dans ses grands équilibres, les résultats de l'exercice 2008 :

- excédent de 18 115.13 Euros pour la section de fonctionnement
- déficit de 14 291.96 Euros pour la section d'investissement (après affectation de 64 432.90 Euros)
- résultat de l'exercice de 3 823.17 Euros d'excédent.
- situation finale au 31.12.2008 caractérisée par un fond de roulement positif de 237 243.91 Euros auquel il convient d'intégrer les restes à réaliser, soit un résultat définitif positif de 204 093.91 Euros.

Le Président de séance invite alors les Conseillers présents à voter le Compte Administratif qui est adopté à l'unanimité.

Délibération N°31/2009 : Adoptée à l'unanimité des présents

Le Conseil Municipal, adopte le Compte Administratif à l'unanimité.

II. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION

Le Président de séance demande à Christine DRUILHE de présenter le compte de gestion.

Rapporteur : Christine DRUILHE

Le compte de gestion est présenté par le rapporteur.

Les conseillers présents constatent que les chiffres du compte de gestion du Percepteur correspondent à ceux du compte administratif. Le Président de séance invite alors les Conseillers présents à adopter le compte de gestion. Adoption à l'unanimité.

Délibération N°32/2009 : Adoptée à l'unanimité des présents

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion

Le Maire est invité à revenir et le 1°adjoint lui repasse la présidence.

III. DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE AU NOM DU CONSEIL MUNICIPAL

Rapporteur : Jean-Claude PERALBA

Le maire rend compte des décisions prises en vertu de la délégation qui lui a été accordée par le Conseil Municipal.

Délibération N°33/2009 : Adoptée à l'unanimité des présents.

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

- renoncement à exercer le droit de préemption urbain sur les biens cadastrés :
 - o AE19-20, situé Rue des Albères, et appartenant à M. BLANC Christian.
 - o AD 67 situé 10, Carrer del Mitg et appartenant à M. BADAR Christophe
- Passation des marchés :
 - o Elaboration du schéma pluvial de la Commune :
- Titulaire du marché : Cabinet GINGER ENVIRONNEMENT
- Montant du marché : 5 500 Euros HT
 - o Schéma de fonctionnement d'une zone d'urbanisation :
- Titulaire du marché : Bureau TRAVERSES
- Montant du marché : 3 960 Euros HT

IV. TAXE LOCALE D'EQUIPEMENT

Rapporteur : Serge ROCA

Le rapporteur rappelle le principe de la TLE, informe l'assemblée que le taux appliqué à Villemolaque est de 3%, et propose de le porter à 5% (taux actuellement en vigueur dans l'ensemble des Communes du secteur).

Délibération N°34/2009 : Adoptée à l'unanimité des présents

Le Conseil Municipal à l'unanimité DECIDE de fixer le taux de la Taxe Locale d'Equipelement à 5%.

V. RETRAIT DE COMMUNES DU SMST

Rapporteur : Ghislaine FLACHAIRE

Le rapporteur informe l'assemblée de la demande de Corbère et de Corbère-les-Cabanès de se retirer du Syndicat Mixte Scolaire et de Transport de Thuir. Il signale que ce retrait a été accepté par le comité syndical du SMST et qu'il convient de se prononcer sur ces demandes.

Délibération N°35/2009 : Adoptée à l'unanimité des présents

Le Conseil Municipal ACCEPTE le retrait des communes de Corbère et de Corbère les Cabanès du Syndicat mixte Scolaire et de Transport de Thuir tel que défini dans la délibération du Comité Syndical du 9 décembre 2008.

VI. MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Rapporteur : Serge ROCA

Le rapporteur informe l'assemblée que le Conseil Communautaire de la CC Aspres a procédé à l'extension de ses compétences en y ajoutant le « Soutien à la maîtrise de l'énergie » afin de pouvoir attribuer des subventions dans ce domaine. Cette extension de compétence entraînant une modification des statuts de la Communauté, le rapporteur demande à l'assemblée de se prononcer.

Délibération N°36/2009 : Adoptée à l'unanimité des présents.

Le Conseil Municipal ACCEPTE la modification des statuts de la Communauté de Communes des Aspres telle que définie dans la délibération du Conseil Communautaire du 17 décembre 2008.

VII. REPRESENTATION A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Rapporteur : Jean-Claude PERALBA

Le rapporteur indique que, suite à l'officialisation de la nouvelle population à partir du 01/01/09, la représentation de la Commune de Villemolaque au sein du Conseil Communautaire de la CC Aspres est portée de 2 à 3 délégués, et qu'il convient donc de désigner un représentant supplémentaire.

Délibération N° 37/2009 : Adoptée à l'unanimité des présents.

Le Conseil Municipal élit Monsieur PICAMAL Christian pour représenter la Commune de VILLEMOLAQUE à la Communauté de Communes des Aspres. (13 voix Pour – 0 Contre – 0 Abstention)

VIII. CONVENTION AVEC LE CONSEIL GENERAL

Rapporteur : Jean-Claude PERALBA

Le remplacement de l'éclairage au sol par un mât sur l'îlot central du giratoire situé sur la RD900 nécessite une modification de l'article 4 de la convention liant le Conseil Général et la Commune. Le Conseil doit donc autoriser le Maire à signer la nouvelle convention.

Délibération N° 38/2009 : Adoptée à l'unanimité des présents.

Le Conseil Municipal AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention telle que présentée.

IX. CONSEIL EN ORIENTATION ENERGETIQUE

Rapporteur : Christian PICAMAL

Le rapporteur rappelle que la municipalité a manifesté son intérêt pour la mise en place, sur le territoire du Pays Pyrénées Méditerranée, d'un outil de conseil en orientation énergétique qui permettra d'améliorer la maîtrise de nos consommations. Il précise que le montant de la participation demandée à la Commune de Villemolaque s'élève à 20% de 3272.26€ si la saisie de l'ensemble des données est effectuée par les services administratifs de la Commune, ou à 20% de 3666.94€ si la saisie de l'ensemble des données est effectuée par le prestataire.

Après discussion, l'assemblée décide à l'unanimité de valider son engagement dans le cadre de la seconde variante (saisie effectuée par le prestataire).

Délibération N° 39/2009 : Adoptée à l'unanimité des présents.

Le Conseil Municipal DECIDE

- de s'engager dans la réalisation du conseil en orientation énergétique sur son patrimoine communal et de fournir l'ensemble des éléments nécessaires à la réalisation de cette étude ;

- de laisser à la charge du Bureau d'études le poste « saisie des données » conformément à la proposition qui a été retenue lors du comité de pilotage pour le recrutement du Bureau d'études en charge de l'opération groupée de Conseil en Orientation Energétique,

- de confirmer la participation financière de la commune pour la réalisation de cette étude à hauteur de 20% du montant lui étant imparti.

X. QUESTIONS DIVERSES

1 Petite enfance

Rapporteur : Jean-Claude PERALBA

L'assemblée charge le Maire de proposer à la Communauté de Communes des Aspres des locaux qui permettraient d'accueillir une structure liée à la petite enfance telle que, par exemple, un regroupement d'assistantes maternelles.

2 Centre ancien

Rapporteur : Serge ROCA

Le rapporteur présente, à l'appui de plans, l'état d'avancement du travail de l'architecte sur ce projet. L'assemblée convient de poursuivre la réflexion sur la base des plans présentés.

3 Bulletin trimestriel

Rapporteur : Christine DRUILHE

Le rapporteur présente l'état d'avancement du prochain bulletin. L'assemblée convient de finaliser la conception de cette nouvelle revue qui devrait pouvoir être prête fin mars.

Séance levée à **22H30**.

Le Maire,

Jean-Claude PERALBA